

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

DICASTÈRE : CORINNE GACHET

CHEF DE SERVICE : JEAN-PIERRE GAY (JUSQU'AU 30 JUIN 2023) /

JEAN-BAPTISTE ALESSANDRI (*AD INTERIM* DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2023)

NOMBRE DE COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS : 32

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN : 30.7

+ 25 PATROUILLEURS-EUSES SCOLAIRES (6.05 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)



Photo: Aigal Studio – Emeric Caron

Les agentes et agents de la police municipale assurent une présence régulière et visible sur le terrain de jour comme de nuit, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces et dans les parcs publics. Par ailleurs, depuis 2023, la lutte contre le harcèlement de rue fait l'objet d'une attention particulière. Tout au long de l'année, la police municipale a fait face à ses missions dans un contexte difficile en termes de recrutement. En 2023, cinq aspirants ont terminé leur cursus de formation et ont intégré la police municipale afin d'appliquer le principe d'un-e agent-e pour 1 500 habitants-es. Pour répondre efficacement aux besoins et attentes de la population, la commune a été divisée en 21 secteurs, chacun géré par un-e agent-e.

MUNICIPALISATION DES PATROUILLEURS-EUSES SCOLAIRES

En 2023, les patrouilleurs-euses scolaires, au nombre de 25 à ce jour sur la commune, ont intégré le Service de la police municipale et reçu de nouveaux contrats en tant qu'employé-es de la Ville de Lancy. La patrouille scolaire est un maillon essentiel de la chaîne sécuritaire communale, notamment au profit de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

MISE EN PLACE DE LA BRIGADE DU STATIONNEMENT

Début mars 2023, le service a accueilli 5 agent-es constituant la brigade du stationnement de Lancy. Leurs missions principales sont le contrôle du stationnement sur les zones bleues et les zones horodateurs, la lutte contre le stationnement sauvage ainsi que la remise des commandements de payer. Des missions de soutien se rajoutent à leur quotidien, comme la participation aux manifestations, le remplacement des patrouilleurs-euses scolaires et la pose de panneaux de stationnement. La première année d'activité a révélé un suivi administratif accru du fait des nombreux recours; une refonte du fonctionnement est prévue pour 2024.

La brigade du stationnement fait partie intégrante du Service de la police municipale. Pour rappel, ces contrôleurs-euses municipaux-ales du stationnement sont engagés selon l'article 13 de la Loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM). La création de la brigade du stationnement a été votée par le Conseil municipal en décembre 2022.

LANCEMENT DE L'APPLICATION CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

L'année 2023 a également été marquée par la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, organisée par l'OMS. La commune de Lancy a choisi de soutenir cette action et s'est engagée en formant deux agent-es de la police municipale, en partenariat avec la Ville de Genève, dans la lutte contre le harcèlement de rue. Une application, «Genève en poche», est aujourd'hui disponible pour la population afin de signaler toute constatation relevant du harcèlement de rue.

CAMPAGNES DE PRÉVENTION

En début d'année, une campagne de sensibilisation aux infractions liées aux chiens a été menée en collaboration avec le Service de l'environnement de la Ville de Lancy sur une durée de quatre semaines. Se sont ensuivies des campagnes de prévention pour les seniors et la campagne «PréDiRe» pour les écoliers lors des rentrées scolaires. En fin d'année, une campagne de sensibilisation aux vols a été menée auprès des commerces.

ACQUISITION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES POUR LES PATROUILLES CYCLISTES

En 2023, la police municipale a souhaité développer ses patrouilles à vélo afin de renforcer la visibilité des agent-es sur le terrain et de mieux appréhender le partage des routes par les différents groupes d'utilisateurs-trices (autos-motos et mobilité douce). Régulièrement des groupes de «bike police» sillonnent le territoire communal et interviennent en cas de problèmes avec une réactivité accrue. La police municipale est équipée de 12 vélos électriques et de 2 vélos manuels (4 vélos électriques ont complété le parc en 2023).

SÉCURITÉ LORS DES MANIFESTATIONS

La Ville de Lancy propose un large choix d'événements sur le territoire communal et sollicite la police municipale pour les aspects sécuritaires. Le service est chargé, entre autres, d'octroyer des autorisations de manifestations, d'établir des concepts de circulation et de mandater des entreprises de sécurité privées pour la surveillance de matériel durant la nuit.

Les grandes manifestations communales comme la Fête des écoles et la Fête du 1^{er} Août accueillent un important public et cette année leur pic de fréquentation s'est rapproché des 6 000 personnes présentes.

En 2023, plusieurs matchs d'importance du Servette FC se sont déroulés au stade de Genève, auxquels la police municipale a apporté son concours, notamment pour fluidifier la circulation, en collaboration avec la police cantonale, soit assurer les fermetures d'accès et la fluidité de la circulation lorsque le stade accueille plus de 28 000 personnes.

Le Service de la police municipale a participé à l'exercice du Groupement Sécurité Lancy (GSL) qui s'est déroulé le 14 octobre 2023 au stade de Genève, sous la coordination du Service de la protection de la population et de la sécurité. Il était également présent via un stand d'information à la manifestation qui a suivi, les « Gestes qui sauvent », dans le cadre d'une première grande journée dédiée aux premiers secours.

CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ

Le Contrat local de sécurité (CLS) est un partenariat avec la police cantonale, avec laquelle des patrouilles mixtes sont organisées. La rétrospective 2023 présente les quelques statistiques suivantes :

- 16 patrouilles pédestres ont été effectuées en collaboration avec la police cantonale dans les quartiers dits sensibles;
- 4 contrôles routiers ont été effectués en commun sur les grands axes de la commune;
- 9 contrôles radar ont été menés sur les différents axes de la commune;
- 51 amendes d'ordre et 15 rapports de contravention ont été rédigés.

COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX

Dans le courant de l'année 2023, le Service de la police municipale a également souhaité renforcer sa communication sur les réseaux sociaux afin d'atteindre davantage d'administré-es. Grâce à une étroite collaboration avec le Pôle communication, des messages

de prévention sont publiés mensuellement, abordant des thématiques liées aux campagnes en cours sur la commune et aux thématiques prioritaires.

La communication auprès des élèves est également renforcée depuis 2023. Régulièrement, des messages de prévention sont transmis aux écoles primaires sur le rôle des patrouilleurs-euses scolaires ou encore l'emploi des trottinettes.

SECTORISATION DE LA COMMUNE

Dès juillet 2023, le Sergent-major Jean-Baptiste Alessandri a repris le poste de chef de service *ad interim*. Il a, entre autres, travaillé sur un concept de partage du territoire en 21 zones attribuées aux agentes et agents, afin de renforcer leur rôle de proximité et lutter contre la petite et moyenne criminalité. Dans le but de répondre aux besoins grandissants de la commune liés à son fort développement, la police municipale a souhaité appliquer cette sectorisation de son territoire. Ainsi, à l'image des services cantonaux, les agent-es de la police municipale auront un sous-secteur attribué, appelé GIREC, afin de mettre en place un suivi plus personnalisé et efficient. Cette cartographie et les nouvelles responsabilités entreront en vigueur au début du mois de février 2024.

RECRUTEMENT PERMANENT

Au niveau cantonal, la police municipale a mis en place un nouveau processus de recrutement permanent en vue de répondre aux prévisions d'augmentation des effectifs dans les prochaines années. Par un guichet unique sur le site devenez.ge.ch, les candidat-es peuvent postuler tout au long de l'année sans attendre la parution d'une offre d'emploi. Le but est de constituer un bassin de relève permanent pour assurer dans une perspective d'une année, la venue d'agent-es formé-es. L'engagement des aspirant-es se fait avant le début de la formation, avec la signature d'un contrat. Au terme de la formation, ceux-ci rejoindront le corps de la police municipale. Au vu de l'évolution croissante de la population, les projections indiquent l'engagement de 2 à 3 agent-es supplémentaires en 2025 et en 2026, notamment pour obtenir le ratio un-e agent-e pour 1 500 habitant-es.



Photo: Alain Grosclaude